



utbm

université de technologie
Belfort-Montbéliard

Délibération n°201218_01

Séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2020

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 30

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres représentés : 3

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25 septembre 2020

Vu les statuts de l'UTBM ;

Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte-rendu du 25 septembre 2020

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25 septembre 2020, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0

Votants : 19

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

par délégation, Le Directeur
le Directeur Général des Services
Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2020

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<ol style="list-style-type: none"> 1. BERTRAND Gilles 2. BRIOIS Pascal 3. CHAPUT Jean-Michel 4. DORVIDAL Robert, 5. DUFOUR Henri-Francis 6. EL KEDIM Omar 7. GACHOT Vincent 8. GICQUEL Romuald 9. JAECK Jacques 10. KLEIN Didier 11. KOEBERLE Eric 12. LAMOTTE Olivier 13. LANGLADE Cécile 14. LEFEBVRE Jean-Charles 15. MIRABEL-GRAFF Corinne 16. PLANCHE Marie-Pierre 17. RAFIQ Kaoutar (suppléante JADAUD Mathilde) 18. SAGOT Jean-Claude 19. TRICLOT Mathieu 	<ol style="list-style-type: none"> 1. BACHELARD Brigitte, <i>pouvoir à LEFEBVRE J-C.</i> 2. CLAVEQUIN Maude 3. CORTINOVIS François, <i>pouvoir à GICQUEL R.</i> 4. FRAPPART Christophe 5. GUYON Jean-Luc 6. KAMITE Julien (suppléant AOHOUI Roland) 7. MARTINS Florian (suppléant PUGET Mathieu) 8. MESLOT Damien 9. MOUSSEAU Isia (suppléante LAMOTHE Léa) 10. ROSSI Claire, <i>pouvoir à LANGLADE C.</i> 11. VIELLARD Emmanuel, <i>pouvoir à JAECK J.</i>

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
COOPER Heather LAMARD Pierre PICARD Fabienne HILAIRE Vincent PAIRE Damien	DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre DESCAMPS Philippe

Membre de droit
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon , représenté par Julien MARLOT

Représentent l'administration de l'UTBM
MONTAVON Ghislain, directeur ZILLIOX Philippe, directeur général des services MOREL-MIROT Fanny, agent comptable

Monsieur Montavon, sans formellement ouvrir la séance, remercie les administrateurs pour leur présence, et souhaite la bienvenue à de nouveaux administrateurs au sein du Conseil :

- Monsieur Dufour, en tant que représentant de Pays de Montbéliard Agglomération ;
- Monsieur Lefebvre, en tant que représentant que la société PSA ;
- Monsieur Sagot, en tant que représentant de l'UTBM, consécutivement au départ en retraite de Monsieur El Moudni et suite à la démission de Monsieur Billard ;

- Madame Rossi, administratrice provisoire de l'UTC, en tant que personnalité désignée à titre personnel, et à la suite de la démission de Monsieur Courtier de son poste de directeur de l'UTC.

Monsieur Montavon précise que cette dernière nomination devra être formellement approuvée par les administrateurs dès l'ouverture de la séance, par le président.

Pour des raisons professionnelles, M. Lambert, président du Conseil d'administration, a fait part de sa démission à compter du mois de juin 2020. Faute de candidatures, le poste reste vacant. M. Gicquel est désigné à l'unanimité par les administrateurs pour présider cette séance.

Monsieur Gicquel ouvre formellement la séance à 09h05 et invite les administrateurs à se prononcer sur la nomination de Madame Rossi.

La nomination de Madame Claire ROSSI, siégeant en qualité de membre désigné à titre personnel en raison de ses compétences et de ses fonctions, en remplacement de Monsieur Courtier, est approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet

Monsieur Gicquel invite les membres du conseil à se prononcer sur le vote du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à 19 voix pour et 1 abstention.

2. Vie de l'établissement

2.1 Rentrée universitaire 2020 – 2021

Monsieur Montavon effectue un point sur la rentrée universitaire en lien avec la crise sanitaire actuelle de la COVID-19. La rentrée universitaire s'est déroulée du 31 août dernier au 12 septembre, avec un accueil de 900 primo-entrants au sein de l'établissement, pas tout à fait 300 étudiants dans le cycle de formation Tronc commun, 500 en branches et un petit peu plus d'une centaine d'étudiants dans les formations de master. Les inscriptions pédagogiques et administratives ont été, cette année, entièrement dématérialisées, et certaines dispositions organisationnelles et sanitaires ont été mises en place : aucun amphithéâtre de rentrée, des vidéos et visioconférences d'accueil ont été dématérialisées et organisées par les responsables des formations, et un kit composé de quatre masques lavables, 100 fois chacun, une paire de lunettes de protection, une paire de gants de manipulation, un clavier et une souris d'ordinateur ont été remis à chaque étudiant. Globalement, 50 % des enseignements sont assurés en présence, 50 % des enseignements sont assurés à distance, ce qui permet de limiter le brassage des populations, et de respecter les jauges dans les salles.

La crise sanitaire a également eu un impact sur les départs en stage des étudiants, certains n'ont pu trouver d'entreprises pour les accueillir. Ils poursuivent donc leur cursus et leurs enseignements au sein de l'établissement. Il est également à noter une diminution globale du nombre de l'ordre de 15 % des apprentis qui ont intégré l'établissement, ainsi qu'une diminution sur les mobilités internationales entrantes : 21 personnes ont rejoint l'établissement sur la soixantaine de personnes qui étaient initialement prévues, à l'instar des mobilités internationales sortantes : 80 départs à l'international contre les 240 qui étaient prévus.

Monsieur Montavon fait également un point de situation sur la crise sanitaire, et indique qu'aucun cas de COVID-19 n'a été recensé chez les personnels, soit aucune contamination manifeste au sein de l'établissement, mais qu'un certain nombre de contaminations a été répertorié au sein des étudiants. Ainsi, depuis le 31 août, 53 personnes ont été testées positives à la COVID-19, essentiellement avec une transmission lors de soirées privées. A ce jour, 5 étudiants sont encore à l'isolement car testés positifs et 35 cas contacts ont été identifiés, soit une décrite très nette par rapport à la situation qui s'était fortement dégradée la semaine précédente. En sus des mesures sanitaires mises en place au sein de l'établissement, des vidéos de sensibilisation ont été diffusées à l'ensemble de la communauté UTBM, et des points réguliers sont effectués en collaboration avec les préfectures et l'ARS. Enfin, aucune activité d'intégration ni activité des clubs étudiants n'a eu lieu à la rentrée.

2.2 Actualités UTBM

Monsieur Montavon revient sur quelques points d'actualités autour de la vie de l'établissement :

- Fin juin 2020 : nomination de Dominique Grevey en tant qu'administrateur provisoire de la ComUE UBFC en remplacement de Luc Johann ;
- 25 et 26 août 2020 : séminaire dématérialisé du groupe UT, actuellement présidé par l'UTBM ;
- 12 et 13 septembre 2020 : participation de l'école Espera SBARRO au salon « Destination Automobiles » à Mulhouse ;
- 2 octobre 2020 : dépôt de dossiers de demandes de financement dans le cadre du plan de relance ;
- 15 octobre 2020 : dépôt de dossier de demandes de financement dans le cadre du plan d'accélération ;
- Jusqu'au 30 septembre : seconde édition du Scholarship Faur'Women Talent ;
- 5 novembre 2020 : élections des représentants aux conseils centraux (CA – CS – CEVU) de l'UTBM ;
- Du 2 au 6 novembre 2020 : élections dématérialisées des représentants au CA et au CaC de la ComUE UBFC ;
- 19 novembre 2020 : Congrès Industriel organisé par les étudiants dans une forme entièrement dématérialisée ;
- Du 2 au 27 novembre 2020 : Ingénieur-manager Tour dans 30 lycées en Région Bourgogne-Franche-Comté.

2.3 Bilan des activités du CRUNCH Lab depuis janvier 2019

Monsieur Montavon laisse la parole à Monsieur Lamotte en vue de présenter les activités de l'UTBM Innovation CRUNCH Lab depuis janvier 2019.

Monsieur Lamotte revient succinctement sur les objectifs du CRUNCH Lab, à savoir renforcer les relations entre l'UTBM et son tissu socio-économique, supporter les nouvelles pratiques pédagogiques et enfin accompagner les projets innovants et partager les ressources et les compétences de l'université. Il rappelle que la démarche CRUNCH est un dispositif à trois niveaux, avec l'UTBM Innovation CRUNCH Time qui a lieu une fois par an, le CRUNCH Lab qui permet d'aller plus loin sur les projets, dans le même dynamisme mais sur un temps plus long, et enfin, en projet, la CRUNCH Factory qui sera l'endroit où réfléchir au moyen de fabriquer l'innovation. Il résume la démarche CRUNCH, avec un principe d'identification des idées au CRUNCH Time, leur développement au CRUNCH Lab pour les emmener plus loin et les concrétiser avec la CRUNCH Factory, tout cela réparti sur les trois sites de l'UTBM de manière à couvrir le territoire avec cette démarche.

Monsieur Lamotte précise qu'à l'heure actuelle, la première phase de mise en place de cette démarche CRUNCH est terminée, à savoir le déploiement dans les locaux actuels de l'UTBM. Le déploiement de la deuxième phase débutera par une phase d'études, puis des travaux, pour une livraison prévisionnelle de la nouvelle version du CRUNCH Lab courant 2023. La troisième phase qui a été évoquée dans Territoire d'innovation et Territoire d'industrie, est la construction du Crunch Building, à savoir l'occupation de l'ensemble du bâtiment B sur le site de Belfort.

Monsieur Lamotte explique que le CRUNCH Lab est une structure basée sur 3 piliers : tout d'abord l'équipe, composée aujourd'hui de sept personnels permanents et huit stagiaires qui ont été accueillis sur 2019, les espaces, avec 800 m² qui permettent d'avoir un espace d'idéation, d'accueillir différents ateliers, d'avoir un espace de coworking, et enfin le matériel, avec différentes imprimantes 3D, des machines de découpe-lasers, et l'arrivée prochaine du Fab lab mobile. Il présente également le bilan du CRUNCH Lab, à savoir un chiffre d'affaires sur l'année 2019 de 20 000 euros, essentiellement constitué de prestations en direction des entreprises, ainsi que des subventions qui s'élèvent à 500 000 euros, dont certaines sont pluriannuelles et permettent un investissement matériel, un soutien à certaines embauches, l'organisation du Crunch Time, des actions de communication et la venue du Fab Lab mobile.

Il remercie toutes les collectivités qui soutiennent le CRUNCH dans cette démarche, telles que le Grand Belfort, la Région et le Conseil départemental du territoire de Belfort, ou encore le SGAR. Au niveau des adhérents, le CRUNCH a enregistré en 2019 l'équivalent de 215 adhésions, soit un total de 293 adhésions jusqu'à juin 2020,

pour 42 activités réalisées en 2019, avec entre autres la participation à différents événements, des salons professionnels et des salons pour le grand public (type Fête de la science), etc.

Monsieur Lamotte conclut sa présentation avec les perspectives et ambition du CRUNCH Lab, à savoir continuer l'investissement dans les outils, mettre les compétences associées à ces outils, avec des outils innovants, en vue de développer l'offre de services, notamment à destination des entreprises, et des porteurs de projets. Pour cela, le CRUNCH Lab va concourir à l'appel à projets « Fabrique des territoires », qui vise justement à identifier des lieux plus porteurs de manière à ce qu'ils puissent rayonner sur les tiers lieux.

2.4 Nomination Directeurs Fonctionnels

Monsieur Montavon précise que l'établissement compte plusieurs directeurs répartis dans cinq directions fonctionnelles, et nommés pour un mandat de quatre années. Le mandat de trois des directeurs fonctionnels est arrivé à échéance : Fabienne Picard, directrice aux formations et à la pédagogie, Heather Cooper, directrice aux relations internationales et à l'internationalisation, et Vincent Hilaire, directeur à la recherche et aux études doctorales et à l'innovation. Il déclare que Madame Picard, pour des raisons personnelles, n'a pas souhaité poursuivre sa mission de directrice aux formations et à la pédagogie, et il la remercie vivement pour les actions accomplies durant ce mandat. Il propose donc la nomination de Florence Bazzaro, qui est actuellement directrice adjointe aux formations et à la pédagogie, pour ce poste, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les administrateurs approuvent à 19 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, la nomination des directeurs fonctionnels suivant :

- Madame Heather COOPER, en qualité de Directrice aux Relations Internationales et à l'Internationalisation ;
- Monsieur Vincent HILAIRE, en qualité de Directeur à la Recherche, aux études doctorales et à l'innovation ;
- Madame Florence BAZZARO, en qualité de Directrice aux formations et à la pédagogie.

2.5 Capacités d'accueil dans le cycle de formation « Tronc commun » à la rentrée universitaire 2021

Monsieur Montavon donne la parole à Madame Picard pour présenter ce point.

Madame Picard, présente les capacités d'accueil pour la première année de Tronc commun, qui sont des capacités d'accueil à spécifier sur la plateforme Parcoursup avant la fin de l'année civile, donc en décembre 2020, date à partir de laquelle la plateforme se met en place pour l'accueil des futurs bacheliers et leur orientation dans l'enseignement supérieur. Elle rappelle l'orientation, qui a été prise il y a quelques années, d'avoir une augmentation de l'accueil des étudiants en Tronc commun pour satisfaire aux recommandations de la CTI, et effectue le constat d'une augmentation effective sur ces dernières années. La proposition, pour la rentrée 2021, est de fixer le nombre de places proposées sur Parcoursup à 280, décomposées en 270 places pour les bacheliers issus du bac général et 10 places pour les bacheliers issus du bac technologique, précisément STI2D. Cette proposition, un peu en deçà des chiffres qui avaient été proposés l'année précédente, résulte d'une volonté de prudence afin d'introduire une flexibilité quant à l'organisation qui pourra être mise en place au sein des différentes classes pour l'année 2021, au regard du contexte actuel, mais qui n'a pas vocation à être pérennisée. Madame Picard termine sa présentation en précisant qu'il est essentiel pour l'enseignement de ces étudiants qui arrivent du bac, d'obtenir une fluidification des ressources humaines au niveau de l'établissement.

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir ce qui est envisagé pour que la problématique de ressources humaines avancée par Madame Picard ne soit pas un point bloquant pérenne.

Monsieur Montavon affirme que deux leviers vont être soulevés en vue de répondre à cette problématique, à savoir l'ouverture d'un poste de professeur agrégé, donc plutôt pour des enseignements dédiés au Tronc commun dans le cadre de la campagne emploi, et une réflexion sur les maquettes pédagogiques en vue de s'inscrire dans une vision d'ingénieur en 5 ans.

Monsieur Gicquel invite les administrateurs à passer au vote.

Les administrateurs approuvent à 18 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, la capacité d'accueil pour les futurs étudiantes et étudiants de 1ere année de Tronc Commun de l'UTBM comme suit : 270 places (bac général) et 10 places (bac technologique, STi2D). Cette capacité d'accueil sera inscrite sur la plateforme Parcoursup pour le recrutement de l'année 2021-2022.

2.6 Calendrier électoral

Monsieur Montavon indique qu'il s'agit de préciser quelques éléments complémentaires concernant les prochaines élections à venir, à la fois concernant les conseils centraux de l'UTBM et le renouvellement des membres du CA et du CAC de la ComUE UBFC. Il donne la parole à Madame Bertrand, responsable du service des affaires juridiques pour effectuer cette présentation.

Madame Bertrand revient sur des changements importants concernant le renouvellement des membres des différents conseils, à savoir une nouvelle composition de ces instances. Ainsi, il est à noter un passage de 30 à 28 membres pour le Conseil d'administration, les Conseils départementaux du territoire de Belfort et du Doubs perdent leur siège au profit d'une personnalité supplémentaire au titre des activités économiques pour les membres extérieurs, et les étudiants perdent un siège pour ce qui concerne les représentants de l'établissements. Concernant le Conseil scientifique, le collège des enseignants est augmenté de 4 à 6 représentants.

Madame Bertrand présente les dates clés de ce processus électoral. L'arrêté électoral sera publié ce jour, les listes électorales seront publiées au plus tard le 13 octobre, pour une remise des candidatures fixée au 22 octobre, le scrutin étant organisé sur les 3 campus de l'UTBM, le 5 novembre prochain. Elle explique également qu'un certain nombre de mesures sanitaires seront prises pour que tout se déroule conformément aux recommandations de la cellule HSE de l'établissement. Enfin, elle précise qu'un plan de communication renforcé et à destination tout particulièrement des étudiants a été élaboré en vue d'accroître leur participation au vote, notamment par le biais d'une présentation en direct pour leur présenter les élections et un système de questions / réponses sera mis en place sur les différents réseaux sociaux pour favoriser les échanges.

Madame Bertrand termine par la présentation des élections de la ComUE UBC, concernant le renouvellement des membres du Conseil d'administration et du Conseil académique, qui se fera par le biais d'un vote électronique, du 2 au 6 novembre. Elle précise un fait important : la capacité de pouvoir être simultanément membre du CA de la ComUE UBFC, qui est composé de 45 membres, et de celui de l'UTBM. Concernant le CAC, 60 membres seront élus. Le dépôt des candidatures pour ces élections est fixé au 20 octobre.

3. Finances

3.1 Budget rectificatif n°1

Monsieur Montavon revient succinctement sur cette présentation, qui a déjà été effectuée lors de la précédente séance. Il rappelle qu'étant donné l'absence de quorum physique au moment du vote, quorum nécessaire à l'approbation du budget, cette délibération n'avait pas pu être mise au vote.

Monsieur Montavon retrace le contexte particulier d'élaboration du budget rectificatif n°1, lié à la crise sanitaire et à la fermeture exceptionnelle de l'établissement. Des dépenses supplémentaires et imprévues ont dû être effectuées afin d'assurer la sécurité de tous et une adaptation du budget a été nécessaire. L'impact le plus important de cette crise a été supporté toutefois par le SAIC, en raison d'une activité de recherche ralentie.

En effet, il est à noter une minoration des recettes en raison notamment de la non-exécution de certains contrats de droit public et de certaines prestations industrielles, du ralentissement de la signature de nouveaux contrats et de prestations de recherche ou encore de la non-perception de la taxe d'apprentissage. En parallèle, il est constaté une sous-consommation des dépenses en fonctionnement.

M. Montavon expose les deux éléments directeurs de la construction du budget rectificatif n°1 : ne pas restreindre la masse salariale et ne pas minorer les investissements initialement prévus en 2020.

Au niveau des crédits de paiements (CP), il est proposé un rectificatif à hauteur de 42 532 269 euros, avec une diminution du solde d'une valeur de 114 363 euros. En termes de répartition, les CP établissement sont réévalués, notamment en raison d'une augmentation de charges générée par l'achat de matériels dédiés à la protection sanitaire ainsi qu'à l'ouverture de crédits supplémentaires pour le transfert de la FISE Systèmes Industriels, à l'instar de ceux de la Fondation qui nécessitent une régularisation de ses écritures. Les CP pour le SAIC sont quant à eux diminués de 217%.

En termes de prévisions de recettes, le budget rectificatif n°1 prévoit une baisse de 1 106 168 euros, avec - 35% pour l'établissement, - 62% pour le SAIC et - 3% pour la Fondation. On dénote notamment des pertes importantes au niveau de la formation continue, des droits d'inscriptions SBARRO, des recettes SAIC, en plus de l'annulation du CRUNCH Time 2020, qui a eu un impact direct sur la principale recette de la fondation.

M. Montavon explique que l'ensemble de ces éléments a eu un impact significatif sur le résultat, qui reste toutefois bénéficiaire, mais avec un solde en baisse de 609 238 euros. La principale diminution est imputée sur le SAIC à hauteur de - 77%. De ce fait, la capacité d'autofinancement est également en baisse, le réajustement des lignes budgétaires la ramène à 1 162 037 euros, soit une baisse de 750 805 euros. Le fonds de roulement est quant à lui désormais de 121 jours au lieu de 153 dans le budget initial. La solution choisie est donc de procéder à un prélèvement plus élevé, d'une valeur d'environ un million d'euros, afin de ne pas impacter la masse salariale.

Monsieur Montavon informe les administrateurs qu'un budget rectificatif n°2 sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil d'administration pour pouvoir procéder à des réajustements budgétaires, en fonction de l'évolution de la situation.

Monsieur Zilliox ajoute que ce budget rectificatif a été élaboré au mois de juin pour une approbation prévue en juillet, précision utile en vue de la présentation dans les points suivants de la lettre de cadrage budgétaire. Il souligne que cette année a été particulièrement délicate à suivre sur le plan budgétaire, suite aux évolutions subies en raison de la crise sanitaire, l'impact de la perte de recettes ayant été le fait le plus marquant.

Le quorum physique, obligatoire pour ce scrutin étant atteint, Monsieur Gicquel propose de passer au vote.

Les administrateurs approuvent à 18 voix pour, 2 contre et 1 abstention el budget rectificatif n°1.
--

3.2 Lettre de cadrage budgétaire 2021

Monsieur Montavon débute la présentation de la lettre de cadrage budgétaire en rappelant l'effet que la crise COVID-19 a eu sur l'établissement, à savoir, un prélèvement sur le fonds de roulement sans que cela n'ait d'impact sur la masse salariale, sur les emplois ou encore sur les investissements. Quelques effets sont à noter également sur les droits d'inscriptions, dus à une baisse d'étudiants internationaux.

C'est pourquoi une des premières orientations de cette lettre de cadrage sera de ne pas geler les emplois qui sont les capacités à long terme de l'établissement à déployer ses activités. La première conséquence est donc de limiter les opérations d'investissement de façon conjoncturelle, hors opérations pluriannuelles.

Une prudence sera également apportée à propos des dépenses de fonctionnement, car il reste primordial de se concentrer sur la viabilisation des bâtiments et la mise en sécurité des biens et des personnes.

Monsieur Montavon précise que les arbitrages budgétaires auront lieu en octobre, pour une finalisation en novembre, en vue d'une présentation du budget initial 2021 aux administrateurs en décembre 2020. L'initiation de la construction de ce budget passe tout d'abord par l'estimation des recettes et des dépenses, la recette principale étant la subvention pour charge de service public, la dépense principale étant la masse salariale, de l'ordre de 75 % du budget global de l'établissement.

Quatre éléments essentiels sont à retenir sur cette lettre de cadrage budgétaire : la maîtrise des ressources propres et travailler à leur progression, car elles ont diminué de fait, les conséquences de la crise sanitaire, la

mobilisation du fonds de roulement et enfin les ressources humaines. En effet, il est anticipé une baisse des ressources propres à hauteur de 15% pour 2021, contre 20% pour le budget présenté en 2019, en raison de la diminution des recettes propres hors SAIC.

C'est pourquoi il sera proposé une ouverture des lignes de crédit à 60 % du montant de la ligne dès l'ouverture des comptes début janvier, et puis d'effectuer un point d'étape au mois de juillet et ouvrir à l'issue les 40% restants.

Concernant la mobilisation du fonds de roulement, elle sera plutôt réservée aux projets pluriannuels et aux opérations bâtementaires, car à chaque fois que l'on a un investissement de 1 € sur le fonds de roulement, une dotation aux amortissements est déclenchée, ce qui représente une charge directe sur la ligne de fonctionnement. En termes d'orientations globales des ressources humaines pour l'année prochaine et pour les années à venir, il est proposé la poursuite de la résorption du déficit d'enseignants-chercheurs, suite à des départs en retraite en 2015-2016 qui n'avaient pas été remplacés.

Dans le cadre de la campagne emplois, il est donc proposé de reconduire trois emplois de professeur des universités, vacants suite à des départs en retraite et une mutation et puis de continuer, de proposer l'ouverture d'un emploi de professeur des universités au titre de l'article dit 46.3 (qui est une transformation d'un emploi de maître de conférences en professeur des universités). Il est également proposé l'ouverture de trois emplois de maître de conférences, deux emplois vacants suite à mutations et un par transformation. Il sera également proposé l'ouverture d'un emploi de professeur agrégé. Enfin, concernant les personnels BIATSS, il n'y aura pas d'ouverture de nouveaux emplois mais une poursuite de la résorption de la précarité, trois personnels contractuels se verront ainsi ouvrir un concours en conséquence.

Monsieur Montavon conclut sa présentation en résumant qu'il est fait le choix de proposer de maintenir les emplois, de ne pas procéder à des gels et de répartir les efforts sur la ligne des charges de fonctionnement et d'investissements.

La lettre de cadrage budgétaire ainsi que la campagne d'emploi 2021 est approuvée à 20 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

4. Ressources humaines

4.1 Bilan social 2019

Monsieur Montavon invite Madame Collas, responsable du service des ressources humaines, à présenter les éléments essentiels du bilan social 2019.

Madame Collas explique que cette année, le bilan social a été réalisé en collaboration avec le pôle d'aide au pilotage pour effectuer une extraction des données, cette nouvelle méthode permettant d'extraire les données automatiquement et de pouvoir, par la suite, disposer de données plus fiables.

Madame Collas effectue quelques *focus* sur les effectifs, en précisant que la photographie présentée est celle au jour du 31 décembre 2019. On dénombre 389 personnels, ce qui est en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais qui peut s'expliquer par le retrait des emplois étudiants de cette comptabilisation, ce qui représente un nombre considérable. Pour ne pas biaiser les chiffres, ceux-ci ont été mis à part des effectifs globaux. Il est toujours à noter une forte proportion de personnels contractuels, malgré tout en baisse, notamment grâce au plan de résorption de la précarité qui est déployé au sein de l'établissement. Au niveau de la répartition des effectifs par genre, il est à noter une part de 40% de femmes parmi l'effectif global, donc une légère augmentation, bien que toujours en dessous de la moyenne nationale. Au niveau des types de population, il est à noter une forte proportion de personnels BIATSS, qui se justifie par l'intégration des personnels en contrat de recherche SAIC dans cette catégorie, par rapport au taux d'enseignants-chercheurs.

Concernant les promotions, les promotions de grade des personnels BIATSS sont constantes, avec trois promotions de grade en moyenne sur une année contre une seule promotion de corps. Habituellement, il y a

très peu de promotions dans la filière AENES, comparé à la filière ITRF. Concernant les promotions d'avancement de grade des enseignants-chercheurs, le chiffre varie ostensiblement avec les années, il y en a eu 8 en 2019 contre 16 en 2017 et 15 en 2018. Concernant le volet rémunération et la masse salariale, il y a une légère augmentation sur la masse salariale UTBM, budget Etat et budget propre, hors SAIC et une légère baisse au niveau du budget SAIC. Enfin, au niveau des conditions de travail et des jours d'absence cumulés par type de population, les chiffres sont globalement en baisse, avec 39% de congés maladie ordinaires, 37% de congés longue maladie, grave maladie ou congés longue durée, 20% de congés maternité et paternité et puis 3,75% d'accidents de travail.

Après avoir précisé que le bilan social a reçu un avis favorable du comité technique, Monsieur Gicquel invite les administrateurs à se prononcer.

Le bilan social 2019 est approuvé à 22 voix pour et 1 contre.

4.2 Mise en œuvre du forfait mobilités durables

Monsieur Zilliox présente ce dispositif, et explique qu'il est issu d'un décret et d'un arrêté du 9 mai 2020, relatifs au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'Etat. Les conditions pour en bénéficier sont le trajet domicile-lieu de travail, que ce soit en cycle, cycle en pédalage assisté ou en covoiturage, à hauteur de minimum 100 jours de trajets annuels, ce qui ouvre droit à une somme de 200 euros annuels par ETP. La base est une déclaration sur l'honneur et un contrôle de la part de l'employeur, ce qui est à mi-chemin entre une mesure déclarative et un service fait. Au niveau du contrôle, un système va être mis en place de déclaration en ligne à chaque voyage de la part de chaque agent qui voyage et une compilation dans l'année va être effectuée par le service des ressources humaines pour arriver au seuil des 100 jours.

L'application des dispositions du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat et de l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 aux personnels de l'UTBM à compter du 1er octobre 2020 est approuvée à 22 voix pour et 1 contre.

4.3 Mise en œuvre du ticket mobilité

Monsieur Zilliox précise que ce dispositif est similaire au précédent, mais mis en œuvre cette fois-ci par le Conseil régional. Il concerne les déplacements domicile-lieu de travail à hauteur de 30 kilomètres minimum, avec des conditions à remplir : un maximum de salaire, c'est-à-dire un salaire brut inférieur ou égal à deux fois le SMIC et la justification d'une incapacité de prendre un transport collectif inférieur à une heure de trajet. Le montant de l'aide est de 30 euros par mois, sur 11 mois. Le dispositif proposé ce jour est mixte, c'est-à-dire que la moitié sera un financement du Conseil régional, et l'autre moitié sera versé par l'UTBM, au titre de l'action sociale de l'établissement. La mise en œuvre du ticket mobilité est prévue au 1^{er} octobre 2020.

Les administrateurs approuvent à 21 voix pour et 2 abstentions la mise en œuvre du ticket mobilité à compter du 1er octobre 2020.

4.4 Réexamen de l'IFSE pour la filière AENES

Monsieur Zilliox rappelle que l'IFSE est l'indemnité pour fonctions et sujétions, et qu'elle concerne ici la filière AENES, dans le cadre du dispositif RIFSEEP, qui nécessite un réexamen triennal. Pour ce réexamen, il y a une compensation de la part de l'Etat qui est fléchée, car il s'agit d'une obligation réglementaire de verser et de procéder à cette augmentation. L'enveloppe qui a été notifiée est de 3 533 euros, répartie à hauteur, et eu égard à la population AENES, d'une augmentation de 0,75 % de l'IFSE, avec des conditions qui sont d'être en poste depuis 3 ans et une possibilité pour l'ordonnateur, dans ses fonctions de supérieur hiérarchique des personnels, de ne pas la mettre en œuvre si les acquis de l'expérience professionnelle ont été jugés insuffisants au cours de

la période. Ce dispositif a un effet rétroactif au 1er janvier 2019, ce décalage se justifie de part le fait que l'Etat balaie l'ensemble de ses opérateurs au niveau national avant de déclencher la notification.

La révision triennale de l'IFSE à compter du 1er janvier 2019 pour la filière AENES est approuvée à 22 voix pour et 1 abstention.

4.5 Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des BIATSS

Monsieur Zilliox indique qu'au même titre que l'IFSE, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est un versant du dispositif RIFSEEP, versé en fin d'année aux agents BIATSS. Le versement de cette indemnité est laissé à l'appréciation de l'ordonnateur au regard de circonstances particulières. Cette année, quelques éléments ont évolué concernant cette politique indemnitaire, notamment concernant les assistants de prévention et les référents RGPD. Les années précédentes, un montant était fixé en fonction du secteur de la mission. Ce qui est proposé dans l'évolution du dispositif général, c'est de moduler le montant de la part versée sur la base d'un rapport d'activité annuel, et qui s'élèverait de 100 à 250 euros. L'objectif est de démontrer l'investissement pour la mission confiée, et d'en faire ressortir les difficultés rencontrées en fonction du secteur, qui peuvent être très variables.

Madame Mirabel-Graff souhaite connaître les modalités d'évaluation de ces rapports d'activité, en lien avec la réalité des missions effectuées par les agents.

Monsieur Zilliox répond que ce sont les correspondants métiers, la conseillère de prévention pour les assistants de prévention, et le délégué à la protection des données pour les référents RGPD, qui vont évaluer ces rapports et soumettre leur avis à l'ordonnateur.

Monsieur Zilliox poursuit en indiquant la part forfaitaire du CIA, qui est répartie à hauteur de 180 euros par ETP sur l'ensemble des personnels BIATSS. Enfin, une fraction complémentaire de l'enveloppe globale du CIA sera laissée à l'appréciation du chef d'établissement pour des situations très exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année. L'enveloppe budgétaire est de l'ordre de 80 000 euros pour les 200 personnels techniques et administratifs de l'établissement.

La proposition de répartition du CIA 2020 et la modification de la politique indemnitaire BIATSS relatives aux missions d'assistant de prévention et de référent RGPD est approuvée à 17 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

4.6 La dématérialisation des bulletins de paie

Monsieur Zilliox présente la dématérialisation des bulletins de paie, correspondant à un dispositif d'amélioration des documents qui sont transmis aux fonctionnaires. Jusqu'à présent, la production des bulletins de paie papier est effectuée par le service du Trésor Public (en lien avec les données saisies par le service des ressources humaines), qui sont envoyés à l'établissement, et qui sont ensuite diffusés aux agents par courrier interne.

Le nouveau dispositif qui est déployé dans la France entière, et qui concerne la fonction publique d'Etat uniquement pour l'instant, permet de se connecter et d'obtenir son bulletin de paie en temps réel. Le même serveur permet également d'accéder à la simulation de la retraite. C'est la personne elle-même qui doit, de façon autonome, se connecter.

Il est proposé de laisser le système actuel perdurer jusqu'à la fin de l'année et de démarrer la dématérialisation à partir de janvier 2021 pour organiser une campagne de communication, d'information à l'ensemble des personnels par rapport à ce document et vérifier qu'il n'y a pas, par endroits dans l'établissement, des agents qui n'auraient pas accès à un matériel informatique ou une imprimante. La mise en œuvre de ce dispositif entraînera l'arrêt des bulletins de paie version papier.

L'arrêt des bulletins de paie version papier est approuvée à 21 voix pour et 1 abstention.

5. Partenariat

5.1 Adhésion de l'UTBM à l'association de préfiguration du Mattern Lab

Monsieur Montavon présente le Mattern Lab, comme une structure inscrite dans le cadre d'une fiche action, au programme « Transformation d'un Territoire industriel », lauréat au mois de septembre 2019, de l'appel à projet « Territoire d'innovation » (programme des investissements d'avenir 3). Cette structure vise à agir comme un centre d'accélération de l'industrie du futur en co-localisant, dans un même lieu, un ensemble d'activités et de servitudes à même de contribuer activement à la mutation de l'appareil productif territorial vers l'industrie 4.0.

Cette structure sera localisée en bordure du site PSA à Sochaux et accueillera, à compter de mi-2021, plusieurs dispositifs. Ces différents dispositifs seront opérés par un ensemble d'acteurs publics, au titre desquels il est possible de citer l'UTBM et l'UFC, associatifs au titre desquels il est possible de citer l'IUMM, privés au titre desquels il est possible de citer l'entreprise WU-DO, aux côtés de collectivités locales, Pays de Montbéliard Agglomération, par exemple.

Monsieur Montavon précise qu'il s'agit ici de demander l'aval des administrateurs, aux fins d'adhérer à cette association de préfiguration. Les perspectives sont de l'ordre de 18 mois à 2 ans pour pouvoir vraiment déployer l'action et la consolider pleinement. Il a donc été proposé à l'UTBM de pouvoir adhérer à cette association d'une part, et par ailleurs, de siéger au bureau de cette association au travers de son représentant légal en qualité de secrétaire. Le président de l'association est un représentant de l'entreprise PSA et le trésorier est un représentant de l'entreprise Delfingen.

C'est une association, il faut donc formellement, pour y adhérer, demander un vote pour l'approbation des administrateurs.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'adhésion de l'établissement à l'association de préfiguration « MATTERN LAB » et autorisent son représentant légal à siéger à son bureau en qualité de secrétaire.

5.2 Approbation des conventions signées depuis le 11 juillet 2020

Monsieur Montavon apporte un point de précision concernant ce point, à savoir qu'il sera proposé pour la dernière fois pour approbation suite aux échanges à ce sujet lors du dernier Conseil d'administration. Il a été évoqué la possibilité d'avoir la délégation directement de la part des administrateurs au représentant légal de l'établissement pour procéder à la signature des conventions et d'en informer le conseil d'administration.

Monsieur Montavon précise qu'étant donné que cela nécessite une décision la part des administrateurs de l'établissement, et comme les mandats des membres élus sont appelés à être prochainement renouvelés après les élections, la proposition est que, dès la prochaine mandature, cette délégation puisse être proposée aux administrateurs.

Monsieur Gicquel propose l'approbation des conventions qui ont été signées depuis le 10 juillet dernier.

Les conventions signées par le directeur depuis le 10 juillet 2020 sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur Montavon souhaite remercier l'ensemble des membres élus au Conseil d'administration pour leur mandature, et les informe qu'il s'agissait de leur participation à la 23^{ème} séance depuis septembre 2016 suite à leur élection.

Monsieur Gicquel remercie l'assemblée et clôture la séance à 12h07.